



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.586**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15906-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED - COMPTE RENDU AFFICHE - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE</p>

**OBJET : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE SUR L'ÉVOLUTION DU SERVICE AUX ÉTUDIANTS -  
PRÉSENTATION DES ACTIONS À VENIR - INFORMATION DU CONSEIL**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Chantal DAVENNE à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

**Excusés sans pouvoir :**

M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard GERACI, M. André GUINDE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Yannick DECARA donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie

Direction Jeunesse et Vie Etudiante

Maison Aixoise de l'Etudiant

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23/05/11****RAPPORTEUR** : M. Yannick DECARA**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Christian LOUIT, M. Gérard BRAMOULLÉ**Politique Publique** :**OBJET** : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE SUR L'ÉVOLUTION DU SERVICE AUX ÉTUDIANTS -  
PRÉSENTATION DES ACTIONS À VENIR - INFORMATION DU CONSEIL

Mes Chers Collègues,

Sous l'impulsion de l'Etat, le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est en pleine mutation que ce soit sur le plan de son organisation ou sur l'investissement de champs considérés, il y a peu comme secondaires, à l'instar de la Vie Etudiante.

Ce secteur, longtemps dévolu aux communes, est de plus en plus considéré par les Universités comme un élément essentiel et indissociable du choix d'un lieu d'enseignement par les étudiants. Il constitue donc pour les universités un enjeu stratégique sur lequel elles investissent. Ainsi, depuis quelques années des cellules handicap ou relations internationales sont venues enrichir l'offre des bureaux de vie étudiant des universités.

Aussi, à la faveur de la politique de fusion et de rénovation des universités, les projets présentés à l'Etat et validés par lui contiennent-ils tous un volet " Vie Etudiante " et le projet Aix-Marseille ne fait pas exception.

Le volet Vie Etudiante du projet aixois est matérialisé par la création d'un espace entièrement consacré aux activités et aux besoins extra universitaires des étudiants. Cet espace, dénommé " Cœur de campus " sera positionné dans les locaux de l'actuelle bibliothèque de l'Université de Provence. L'université Aix-Marseille mettra alors à la disposition de la vie étudiante aixoise 4 500 m<sup>2</sup>. Ce projet devrait être finalisé vers 2014.

Cette transformation de la bibliothèque de l'Université de Provence en lieu d'accueil et de convivialité étudiante permettra d'offrir aux étudiants des services variés allant de la mise à disposition d'informations nécessaires à leur installation, leur vie d'étudiant en cours d'autonomie mais aussi à leur divertissement avec la création d'une salle de théâtre. D'autres installations dédiées à la Vie Etudiante sont également évoquées à l'IIUT et à l'Université Paul Cézanne.

Ces évolutions impulsées au niveau de l'Etat sur le secteur de l'enseignement supérieur conduisent la Ville à repenser la politique qu'elle conduit en direction des étudiants présents sur son territoire, notamment en matière de Vie Etudiante. A ces évolutions importantes s'en ajoutent d'autres qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le cadre d'une refonte complète du service que la Ville souhaite proposer aux étudiants via un site internet dédié " aix-étudiant ".

### 1) La prise en compte des nouveaux moyens de communication

La première de ces évolutions est une évolution technique qui repose sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les étudiants actuels sont issus d'une génération qui a grandi avec les possibilités offertes par les ordinateurs et par Internet. Leurs comportements sont donc fortement imprégnés de cette technologie que ce soit dans le cadre de leurs études (prise de note directement sur ordinateur, rendu de copies dactylographiées, téléchargement de supports de cours, recherche documentaire) ou dans l'exercice de leurs pratiques extra-universitaires (utilisation de services en ligne, communication via les sites communautaires de type Facebook, consommation de biens culturels et achat en ligne).

### 2) L'inadéquation de l'équipement actuel

Cette évolution des pratiques est à mettre en parallèle avec la baisse de la fréquentation de l'équipement jusqu'ici consacré à la Vie Etudiante : La Maison Aixoise de l'Etudiant. Cette diminution est d'autant plus palpable que ni le positionnement géographique du lieu ni sa surface ne sont adaptés au public étudiant. En effet, cet équipement novateur au début des années 2000 a perdu de sa visibilité et de son attractivité avec le déménagement de cette structure dans des locaux peu adaptés à son activité. L'organisation de l'Espace Info Service Etudiant qui proposait de regrouper, durant la période de pré-rentree, l'ensemble des services utiles à l'installation de l'étudiant n'a pu être reconduite, la superficie consacrée à la vie étudiante étant passée de 150 à 70 m<sup>2</sup>.

Ces deux paramètres ont contraint la Ville, soucieuse d'établir un lien de qualité utile aux étudiants et donc en adéquation avec leurs pratiques, à imaginer un nouveau service pour les étudiants.

La solution retenue est celle de la dématérialisation du service aux étudiants en mettant en place un site internet " aix-étudiant " qui leur est entièrement dédié. Ce site Internet vise à coller au plus près des pratiques étudiantes en s'affranchissant des considérations de surface et entre dans le cadre de la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) initiée par l'Etat et les objectifs stratégiques de la Municipalité en matière d'amélioration de l'accueil et de la proximité. La dématérialisation du service aux étudiants s'inscrit pleinement dans l'objectif n°2 fixé par le Gouvernement à savoir : améliorer la qualité du service rendu aux usagers notamment en dématérialisant les procédures pour faciliter les démarches des citoyens.

Ce portail au service des étudiants constitue la pierre angulaire de la refonte des services aux étudiants. Il sera géré par la mission " Vie Etudiante ", rattachée à la Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante, l'intitulé MADE n'étant plus représentatif du service rendu.

La seconde évolution consiste à prendre en compte les besoins des étudiants lors de leur présence sur le territoire en proposant des solutions destinées à améliorer et à faciliter leur vie et le déroulement de leurs études sur le territoire. Les domaines jugés prioritaires sont : le logement, le soutien aux initiatives étudiantes et le soutien à l'insertion sur le marché du travail.

#### A - Le logement

S'il est acquis que le problème majeur rencontré par les étudiants aixois réside dans les possibilités de logement, nombre de services annexes initialement organisés dans le cadre de l'Espace info-services pour faciliter les démarches auprès des fournisseurs d'accès aux réseaux téléphoniques et électriques ne sont aujourd'hui plus d'actualité. D'autres besoins sont au contraire aujourd'hui pleinement exprimés.

La Ville a donc décidé de porter ses efforts sur l'amélioration du dispositif actuel de logement à l'attention des étudiants, service déjà présent sur le site internet en garantissant la qualité via une charte de qualité du logement étudiant.

Une des délibérations qui sera examinée par la suite propose la mise en place d'une charte de logement de qualité à destination des étudiants. Cette charte imposera à tous les bailleurs privés le respect des règles de qualité du logement décent instituées par le décret N°2002-120 du 30 janvier 2002.

Le Ville, qui souhaite parallèlement s'engager sur le développement de modes de logements alternatifs et solidaires, conduit actuellement une réflexion afin de mettre en place une formule de logement inter-générationnel réservé aux étudiants. Cette formule de logement devra être accessible sous peu via “ aix-étudiant ” et respectera les termes de la charte de qualité.

#### B - Le soutien aux initiatives étudiantes

Dans le cadre des budgets qui leurs sont alloués, les délégations Université et Vie Etudiante apportent un soutien financier à la Vie étudiante et Universitaire. La Ville a souhaité aller plus loin dans le soutien et dans les formes qu'il peut prendre en mettant en place un système de prêt de matériel à destination exclusive des associations étudiantes et une possibilité de soutien via le site “ aix-étudiant ” en terme de communication.

A terme et en fonction des possibilités de développement des fonctionnalités du site sera mis en place une galerie d'exposition virtuelle ainsi que des espaces de diffusion de courts métrages produits par les associations étudiantes. Seront également possibles le compte rendu et la diffusion des conférences organisées par les universités et les associations étudiantes.

#### C - L'insertion sur le marché du travail

Afin d'aider les étudiants et futurs jeunes actifs présents sur le territoire dans leur insertion professionnelle ou dans le financement de leurs études, la Ville propose de mettre à leur disposition deux moteurs de recherches leur permettant d'accéder à des offres de stages et à des offres d'emploi réservés. Parmi les stages proposés figureront également ceux offerts par la Ville.

Le terrain virtuel ne sera pas le seul investi dans le cadre du renouveau de la Vie Etudiante. En effet, seront organisées tout au long de l'année, en fonction de la saisonnalité des besoins des étudiants des manifestations thématiques (logement, stage, job, découverte de la Ville), en partenariat avec des partenaires publics et institutionnels mais également associatifs.

A travers cette évolution c'est toute la Ville qui renforce aujourd'hui sa mobilisation du public étudiant et souhaite œuvrer de concert dans la transversalité pour la réussite de ce projet. Le contenu détaillé des actions sur la dématérialisation, la charte de qualité et le prêt de matériel sera soumis au vote de l'assemblée dans les délibérations suivantes.

Dès lors, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir donner votre avis pour la modification en profondeur du service aux étudiants selon les objectifs et actions précisés ci-dessus

**2011.586 - DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE SUR L'ÉVOLUTION DU SERVICE AUX ÉTUDIANTS -  
PRÉSENTATION DES ACTIONS À VENIR - INFORMATION DU CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**